Juillet 2022

Prélèvement automatique

Demande de prélèvement automatique

Ecrivez en majuscules et de préférence en noir.

Précisez le type d'abonnement :

Abonnements soumis à réduction
(PASS CSS, PASS 18/25, PASS 18/25 réduit, PASS PMR),
détail des justificatifs à fournir disponibles sur www.ginko.voyage,
au 03 70 27 71 60 (prix d'un appel local) ou à l'Agence Ginko Mobilités

Je souhaite débuter le rechargement de mon abonnement

le 0 1 (jour) (mois) (année)

Demande à faire
avant le 20 du mois précédent

Indiquez votre n° de carte Ginko Mobilités :

Titulaire de l'abonnement

Mme M.

*Nom

*Prénom

*Date de naissance

Bat. Etage Appt

*Adresse

*Code postal

*Commune

*Téléphone

*Mail

* Champs obligatoires

Signature obligatoire du titulaire de l'abonnement

Fait à

Le

Déclare l'exactitude des renseignements donnés et avoir pris connaissance des règles d'utilisation.

Justificatifs d'achat ou de rechargement disponibles sur la boutique en ligne dans votre Espace Perso

Ce service est disponible pour tous les abonnements exceptés PASS 4/17 et PASS Demandeur d'emploi.

Mandat de prélèvement SEPA pour un paiement récurrent/répétitif.

à remplir et signer + joindre un RIB sans agrafer + copie pièce d'identité du titulaire du compte

En signant ce formulaire de mandat, j'autorise Keolis Besançon Mobilités à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de Keolis Besançon Mobilités. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que j'ai passée avec elle.

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S.) : FR15259839178
Nom et adresse du créancier :
Besançon Mobilités - 5, rue Edouard Branly - 25000 Besançon

Désignation du compte à débiter

IBAN :

Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

BIC :

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Joindre obligatoirement un RIB

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
En cas de litige de paiement, Keolis Besançon Mobilités se réserve le droit de bloquer votre carte et de vous inscrire dans une liste d'opposition. Tout incident de paiement entraine des frais d'impayés calculés au taux de 50 % du montant du prélèvement rejeté, dans la limite d'un plafond de 20€, selon la législation en vigueur (montant au 01/07/2020).
Les informations recueillies par Keolis Besançon Mobilités font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des titres de transport, des relations commerciales et de la fraude. Les destinataires des données sont les services gestionnaires de Keolis Besançon Mobilités. Conformément à la loi n°78-17 «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Keolis Besançon Mobilités soit par courrier envoyé au Service Commercial, soit sur place à l'Agence Ginko Mobilités, aux adresses mentionnées sur le présent document. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Titulaire du compte

* Nom

* Prénom

* Adresse

* Code postal * Ville

* Date de naissance

* Téléphone

* Mail

* Etablissement bancaire
(nom, adresse)

Signature obligatoire du titulaire du compte

Fait à

Le

* Champs obligatoires

Tacite reconduction annuelle
Pour les PASS Sésame, PASS +65 et PASS PMR (personne en invalidité permanente), contrat renouvelé par tacite reconduction annuelle pour une durée illimitée.
Deux mois avant la date d'échéance annuelle du contrat, Keolis Besançon Mobilités vous adresse un courrier pour vous informer de la reconduction de votre abonnement et, le cas échéant, du nouveau tarif en vigueur.

Sans démarche de votre part (demande de résiliation du contrat signifiée par un simple courrier ou par mail à l'adresse suivante : contact.ginko@keolis.com avant le 20 du mois pour prise d'effet au premier du mois suivant), votre abonnement sera automatiquement renouvelé pour 1 an.

Conditions générales de vente disponibles sur www.ginko.voyage et à l'Agence Ginko Mobilités.

Demande à envoyer à l'adresse suivante :
Agence Ginko Mobilités, Service prélèvements, Place de la Révolution - 29, rue des Boucheries - 25000 Besançon
Dès le rechargement, vous recevrez un échéancier de 12 mois et votre mandat de prélèvement SEPA à conserver.